

Prix Olivier Debouzy
Prix de l'agitateur d'idées juridiques

Règlement

Le 16 avril 2019,

Article 1 : Objet - Le prix Olivier Debouzy est un concours qui récompense le meilleur agitateur d'idées juridiques de l'année. Le prix est organisé par le Club des juristes, think tank juridique.

Article 2 : Candidatures - Le prix est ouvert à tous les agitateurs dont la production juridique écrite ou audiovisuelle a été réalisée au cours des douze derniers mois (10 avril 2018 – 10 avril 2019), en langue française, sur tous supports.

La communauté des juristes est invitée à proposer des candidats au Jury. Chacun peut candidater pour soi-même ou proposer un ou plusieurs candidats. Il remplit à cet effet un dossier téléchargeable à partir du site du Club des juristes (<http://www.leclubdesjuristes.com>), qui devra être envoyé avec deux exemplaires du support, impérativement avant le 17 mai 2019 minuit.

Article 4 : Présélection - Un comité de validation au sein du Club des juristes retient les 10 à 15 candidatures les plus remarquables en vue de les soumettre à l'appréciation du Jury.

Article 5 : Jury - Le Jury est composé de neuf personnes.

Article 6 : Critères de sélection - A l'occasion de la présélection des candidats par le Club des juristes et de la sélection du Lauréat par le Jury, il est porté attention aux critères suivants :

La pertinence scientifique
L'impertinence du discours
La liberté de ton
L'audace, l'originalité et le courage
L'innovation
La liberté de forme et de support de communication
L'encouragement à la réflexion sur le droit et la passion du juridique

Article 7 : Récompense - Une œuvre d'art contemporaine récompense le Lauréat du Prix Olivier Debouzy. Le choix artistique de l'œuvre relève du Cabinet August Debouzy, assisté par un comité de spécialistes d'art contemporain.

Article 8 : Remise du prix – Après avoir été prévenu par téléphone, le Lauréat est invité à une remise du Prix qui se tiendra le lundi 17 juin 2019 et au cours de laquelle le Jury lui remettra l'œuvre d'art.



Article 9 : Acceptation du règlement – La participation au Concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Les frais éventuels de participation des candidats au Prix Olivier Debouzy restent à leur charge, de même que tous frais liés au déplacement du lauréat à Paris le lundi 17 juin 2019 pour la remise du Prix.

Adresse du prix

Prix Olivier Debouzy
Le Club des juristes
4, rue de la Planche – 75007 Paris

prixdebouzy@leclubdesjuristes.com

